

## Qualité de Vie au Travail

*Ou comment améliorer la qualité de vie au travail  
afin de tendre vers un équilibre vie  
Professionnelle et vie privée*

Pour la CGT cela passe par :

### La Charge de Travail

Elle doit être évaluée par un système collectif d'évaluation avec des critères objectifs permettant ainsi d'ajuster les activités dévolues.

Elle doit être adaptée au temps de travail effectif (temps partiel...)

Les nouveaux outils numériques doivent permettre de libérer du temps (procédures administratives, contrôles ...) et débarrasser le salarié de tâches fastidieuses.



IMPRIMANTES MUTUALISÉES:  
ÉCONOMIQUES, MAIS PAS QUE!

### Le temps de travail

Le forfait jour doit être limité et réservé aux salariés cumulant ces 3 critères : une réelle autonomie, un véritable pouvoir de décision dans l'organisation de leur travail et pas de contrainte au niveau d'horaires collectifs.

- ◆ Toute heure supplémentaire doit être déclarée et tout dépassement doit générer automatiquement une alerte et des mesures doivent être prises pour adapter la charge de travail de tout à chacun.
- ◆ La durée minimale de repos quotidienne et hebdomadaire doit être augmentée.
- ◆ Le temps de trajet (travail/domicile) en transport en commun ne doit pas être supérieur à 30 mn.
- ◆ Le droit à la déconnexion doit être appliqué et respecté en bloquant toutes possibilités d'accès aux logiciels de travail, de communication et de formation en dehors des horaires de travail.

### Le management

L'utilisation des outils informatiques doit permettre l'automatisation et l'uniformisation de l'essentiel du reporting.

Les nouveaux modes de communication : intranet, mail, link doivent être utilisés à bon escient, et les échanges oraux doivent être privilégiés et pas uniquement de manière descendante.

2/2

## La formation

- ◆ Elle doit être de qualité et adaptée aux réels besoins des salariés.
- ◆ Elle doit être effectuée exclusivement pendant le temps de travail.
- ◆ Elle doit être valorisante.

La formation en présentielle doit être privilégiée, et décentralisée (proche du lieu habituel de travail et en dehors du lieu de travail).

L'e-learning doit être réservé à des séquences courtes d'informations complémentaires.

## L'espace de travail

La mise en place d'un nouvel espace de travail doit être systématiquement conçue avec les salariés qui vont l'occuper en tenant compte de leurs besoins, et respecter les normes imposées...

Il convient de privilégier les espaces de travail sans nuisance (isolation phonique...) et lors de création de bureaux partagés prévoir suffisamment de bulles « d'isolement ».

## Suivi d'activité

Les classements et autres PCO doivent être bannis, car générateur inéluctablement de stress et de pression inutiles.

L'autonomie, la créativité doivent être encouragées, car source de bien-être au travail.

Les challenges et les shows doivent être planifiés avec parcimonie et bon sens, en laissant aux équipes le choix de leur priorité en fonction de leurs résultats.

La reconnaissance et la valorisation du travail doit être de mises et les possibilités d'évolution de carrière doivent être réelles.

**Actuellement, les élus CGT constatent une dégradation de la qualité de vie au travail, générant arrêt maladie, démission, inaptitude, mal être sur le lieu de travail... et seront sans concession sur la QVT.**



Si vous avez des suggestions merci de nous les faire parvenir

par mail : [cgtceidf@orange.fr](mailto:cgtceidf@orange.fr)

Ou formulaire de contact sur : [www.cgtceidf.fr](http://www.cgtceidf.fr)

**SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE**



Isabelle  
MAUZAT MARTIN



Bernard  
DANTEC



Christian  
LEBON



Pierre  
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges  
75013 PARIS



cgtceidf@orange.fr  
cgt.dp.ce@orange.fr



[www.cgtceidf.fr](http://www.cgtceidf.fr)



01 70 23 53 48 / 52  
(ligne interne : 25348 / 52)



01 40 41 96 41



CGTCEIDF